

A l'attention des membres du
Conseil de la Communauté de
communes Buëch-Dévoluy

À Veynes, le 26/11/2024.

Nos références : MRC/OM/LB/SC – D 420 / 2024

Objet : Avis de conseil communautaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

Lundi 02 décembre 2024 à 17h30
Maison de Pays – 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 30 septembre 2024
- Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire.

Gestion des déchets :

- Règlement d'implantation des points d'apport volontaire colonnes semi-enterrées et aériennes

Finances

- Décision de création d'un Budget annexe « Gîtes forestiers »
- Equilibre du budget annexe par avances remboursables du budget principal
- Fermeture au 31 décembre 2024 du Budget rattaché du Massif de Céüse
- Fixation du montant définitif des attributions de compensations 2024 – compétence seniors
- Fiscalité reversée par la commune du Dévoluy pour la « compétence seniors » au titre des années 2022-2023 non rattachées aux attributions de compensation. *(Sous réserve de la présence d'un membre de la commune du Dévoluy)*
- Admissions en non-valeur sur les budgets rattachés SPANC et Céüse
- Décisions modificatives sur les 5 budgets – opérations d'ordre
- Modification des tarifs de redevances de l'école des arts – modification de la délibération n°2024_68 du conseil communautaire du 17 juin 2024

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy

Vlèretièrre 7, rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr

www.ccbuechdevoluy.fr

Economie/EnR :

- Acquisition de la parcelle AZ n°418 à la commune de Montmaur pour le projet Alpes Bois Collage – modification de la délibération De 2023/118.
- Convention avec la SEM HAE pour le développement d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Aspres sur Buëch ;

Services aux habitants :

- Schéma Départemental pour l'Amélioration et l'Accessibilité des Services Aux Publics (SDAASP) 2025 – 2031
- Signature du Contrat Social de Territoire (CST) avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Politiques Contractuelles

- Avenant au contrat Nos Territoires d'Abord.

Tourisme

- Désignation des représentants au Comité de Pilotage Geotrek.
- Céüse : fermeture de la station pour la saison 2024-2025 ;

Institution

- Proposition de désignation d'élus pour des postes vacants au SMIGIBA : un titulaire + un suppléant
- Modification du nombre de poste de vice-président et fixation de l'enveloppe globale indemnitaire ;

Questions diverses

Vous trouverez en pièce jointe la note de synthèse et la note d'information pour les points de l'ordre du jour.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES.